

Le prix des conseils
27/09/2010

Pour gérer votre patrimoine ou payer moins d'impôts, on a parfois besoin d'un conseiller, dont les services peuvent être payants, ou gratuits quand ils lui apportent des commissions. Explications. Les épargnants français sont encore peu habitués à payer des conseils pour l'organisation de leurs placements hormis les consultations juridiques auprès de leurs notaires ou de leurs avocats pour préparer leur succession ou régler un contentieux fiscal. Il est vrai que les banquiers et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) les ont peu incités à verser des honoraires en proposant des consultations ou des bilans patrimoniaux gratuits, souvent très approfondis. Selon les déclarations des CGPI, les honoraires représenteraient 18% de leurs revenus, d'après un récent sondage de Cardif. Mais ce chiffre est probablement surestimé, l'essentiel de leur rémunération (au moins 90% selon d'autres sources) provenant des commissions sur la vente et les encours des avoirs financiers de leurs clients. En effet, la plupart des produits financiers distribués dans les banques et par les conseillers en gestion de patrimoine ont été conçus pour leur procurer de confortables rémunérations : frais d'entrée jusqu'à 5% dans l'assurance vie, frais de gestion (partagés entre l'émetteur du placement et le courtier) couramment de 2,50% de l'épargne chaque année sur des fonds d'investissement, plus 1% de frais annuels supplémentaires quand ils sont logés dans une assurance vie. Sans oublier les généreuses commissions sur les placements immobiliers. Y ajouter des honoraires serait carrément exagéré! N'hésitez pas à demander des comptes et préférez les professionnels soucieux de transparence comme **Jean-Pierre Rondeau**, président fondateur de Megara Finance et président de La Compagnie des CGPI (ex CIFCGPC, carnet d'adresses p.48). Il peut néanmoins s'avérer judicieux de consulter, moyennant honoraires, un conseiller indépendant et/ou un notaire, voire un expert-comptable, pour ceux qui ont un patrimoine professionnel. Hervé de La Tour d'Artaise, président de l'association CGPC et gérant du cabinet de conseil A2PF, facture ses missions de conseil sans vente de produits. Mais il aide ses clients à négocier des réductions de frais sur leurs assurances vie et Sicav. Vous pouvez aussi choisir vos placements chez un courtier en ligne parmi les moins chers recommandés par Le Revenu. Bien des missions de conseil valent moins de 0,1 % de la valeur des biens concernés, ce qui est inférieur aux commissions que vous pouvez économiser. Petite revue des tarifs. Établir votre bilan patrimonial Le Revenu le répète aux lecteurs qui nous interrogent sur la répartition de leurs avoirs, il vaut mieux d'abord s'inquiéter de ses besoins et de ceux de sa famille. «Si le client ne nous dit pas clairement ce qu'il veut, nous traitons en priorité la question de ses revenus futurs, la prévoyance et la protection du conjoint et enfin l'allocation d'actifs », souligne Étienne-Marie Airiau président de BPE, qui réalise des bilans gratuitement sans imposer de seuil d'épargne. Un bilan peut être fait jeune. « Il s'agit de bien poser les fondations à travers un prêt immobilier pour l'achat d'une maison avec une assurance décès-invalidité, qui protège bien le conjoint, et des plans d'épargne progressifs, » argumente Pierre Antraygues, directeur de la stratégie de la Banque des Particuliers de HSBC, qui réalise des bilans thématiques dès 75000 euros d'avoirs. Hervé de La Tour d'Artaise souligne que la moitié de ses clients ne paient pas (encore!) d'ISF. Un bilan patrimonial décrit la nature et l'origine de vos biens, votre situation familiale, vos revenus, vos objectifs et besoins futurs. Il préconise des placements et des réorganisations patrimoniales via des donations, un démembrement de propriété, la création de société civile, un changement de régime matrimonial... Un bilan complet présente des simulations chiffrées des différentes options. Il va dans le détail : les frais d'entrée du contrat d'assurance vie doivent être intégrés dans les estimations de rentabilité. Il doit vous donner une indication des «honoraires » du notaire sur une donation... Un bilan vaut en général entre 1000 et 6000 euros, selon la complexité de votre situation, mais de nombreux conseillers et la plupart des sociétés de gestion privée ou des banques privées ne le font pas payer. Comme BNP Paribas Banque Privée, qui se rattrape sur les frais de gestion appliqués à l'épargne financière (de 0,36 à 1,80% des encours selon la formule, gestion conseil lée, ou mandat et l'importance de vos avoirs). De même, le cabinet Megara Finance ne prélève que des honoraires de suivi en fonction des sommes gérées (0,30%). D'autres cumulent ! Le prix donné est souvent forfaitaire, hors frais des autres experts appelés en renfort (pour la rédaction des actes, par exemple). Si le travail est facturé à l'heure, le tarif horaire approche celui des avocats locaux. À Grenoble, FIP Patri -moine prend 140 euros l'heure, un bon avocat fiscaliste parisien monte vite à 500 euros. Nathalie Pillet, de FIP Patri -moine, a conseillé un jeune couple,

endetté sur vingt ans pour l'achat de sa résidence principale et soucieux de minimiser l'impôt sur le revenu (tranche marginale de 30%). Elle a déconseillé l'investissement Scellier envisagé, réaménagé leur épargne de précaution et revu les garanties de prévoyance pour madame, ostéopathe, pour 1000 euros. Attendez-vous à acquitter le double si vous êtes dans la première tranche de l'ISF si votre épargne et votre assurance vie sont standards et complétées d'un seul investissement locatif ou maison secondaire. «L'audit de votre situation re-pré sentera quatre à cinq heures de travail d'un conseiller équipé d'un bon outil informatique», indique David Charlet. Dès lors que vous êtes le chef d'une famille recomposée, qu'il faut repenser votre contrat de mariage, revoir les liens entre votre patrimoine personnel et professionnel, vous en aurez pour au moins 3 000 euros, voire deux fois plus, sans compter les honoraires de rédaction des actes notariés ou ceux des avocats appelés en renfort pour rédiger des statuts de société. Vous réglez le plus souvent les experts consultés dans le cadre du bilan directement en fonction du travail qui leur revient. Le bilan étant une photo à un moment donné, vous pouvez ensuite demander un suivi qui vous reviendra entre 500 et 2000 euros par an. À ne pas confondre avec la gestion des seuls avoirs financiers. Suivre vos avoirs financiers Il s'agit de faire le point sur la répartition des actifs de vos différentes enveloppes fis ca les: PEA, assurance vie, société civile de portefeuille. Un bon gérant diminue la part des actifs boursiers au fur et à mesure que votre horizon de placement se rétrécit (votre retraite, la proximité d'un achat immobilier, les études des enfants...) et procède à des allocations tactiques selon la conjoncture économique. Cette gestion financière est l'apanage des conseillers en investissements financiers (CIF), des sociétés de gestion et des banques qui proposent de suivre vos comptes-titres et assurances vie à travers des mandats ou des forfaits de conseils personnalisés. Ils devront s'enquérir de vos connaissances des marchés et s'assurer que les produits conseillés correspondent à votre profil. Dans le cadre d'un mandat, renseignez-vous sur la périodicité des relevés, au moins semestriels, et la qualité de l'information fournie (lire Le Re -ve nu, septembre 2010, p. 73). Les frais d'un mandat de gestion se calculent en pourcentage des encours. Dans le réseau Société Générale, le mandat de gestion est possible à partir de 75 000 euros d'avoirs. Les frais sont dégressifs de 1,15 à 0,50 % pour 500 000 euros et de 0,80% jusqu'à 1,5 million d'euros ou 0,70% au-delà pour les clients en «gestion privée». Ces frais s'ajoutent aux frais de courtage sur les titres et aux commissions perçues sur les fonds d'investissement préconisés. Ces frais de courtage et de commissions expliquent sans doute pourquoi le Crédit du Nord ne juge pas nécessaire de facturer son service de gestion sous mandat au-delà de 5 millions d'euros d'encours.

L'avis de... David Charlet, président de l'Association nationale des conseils financiers (Anacofi). Un conseiller doit vous remettre un document d'entrée en relation précisant ses compétences et des recommandations par écrit. .. Quel conseiller ? Votre conseiller devra porter un regard global sur votre situation, respecter les procédures codifiées par les chambres professionnelles et l'AMF (lire "Les qualités d'un bon conseiller", Le Revenu d'octobre 2009). David Charlet, (Anacofi), préconise notamment de choisir un conseiller en gestion de patrimoine indépendant (CGPI) ayant le statut de conseiller en investissement financier (CIF), ce qui l'habilite à superviser l'allocation de vos actifs financiers et doit vous protéger des mauvais conseils. Transmettre vos assurances vie Tout bilan patrimonial passe en revue les clauses bénéficiaires des assurances vie. Un audit sur ce point en présence de plusieurs millions en assurance vie coûte de 4 000 à 5000 euros chez Fidal. Ce cabinet d'avocats effectue une analyse des contrats : caractéristiques juridiques (l'origine des fonds communs au ménage ou propres) et fiscales (dates d'ouverture et de versements). Il étudie lesquels alimenter ou racheter en priorité, puis réorganise les contrats et les clauses bénéficiaires et se charge des démarches. Préparer votre succession En plus de l'assurance vie, une mission de préparation de succession (incluse dans le bilan patrimonial global) envisage les moyens d'optimiser la transmission de vos biens, entreprise, immobilier, oeuvres d'art. Y figurent des simulations chiffrées selon l'ordre des décès. Pour réaliser un vrai bilan successoral, le professionnel doit s'enquérir de l'origine des biens et des fonds du couple. Il vérifie les actes de donations déjà effectués et comment a évolué la valeur des donations à rapporter à la succession. Un tel bilan peut s'élever de 1000 à 3000 euros chez Meeschaert Gestion Privée. Chez Fidal, la planification successorale d'un dirigeant d'entreprise dont le patrimoine dépasse 5 millions pourra demander une vingtaine d'heures de travail et coûter 5000 à 8000 euros. Pensez aussi aux frais de notaire. Hors mis les dons manuels d'argent ou de titres, une donation se réalise devant notaire. Il sera rémunéré selon un barème proportionnel à la valeur du bien (au-delà de 30000 euros : 0,60% pour un don d'argent ou de titres cotés, 1,23 % pour un autre bien).

L'avis de... Hervé de La Tour d'Artaise, président de l'association CGPC et gérant du cabinet A2PF (Paris). Le conseil est beaucoup plus que l'antichambre d'une vente de produits. Services gratuits Impôts-Service Plateforme de renseignements de l'administration fiscale : . 0810 467 687 (appel anonyme) ou par courriel sur le site impots.gouv.fr, rubrique "contacts". Chambre des notaires de votre département, consultation gratuite d'une vingtaine de minutes sur rendez-vous (coordonnées sur notaires.fr). A noter aussi les 31es Rencontres notariales de Maillot le 4 décembre 2010 à Paris au palais des Congrès (ateliers sur la retraite, la protection du couple...). Pour les Rencontres dans votre région, contactez votre chambre. Agence départementale d'information sur le logement Conseil sur les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement (hors rédaction de statuts de SCI). Annuaire des Adil sur anil.org.fr ou . 01820 167500. Faire vos déclarations fiscales Il arrive que les banques privées ou certains CGPI remplissent gracieusement les déclarations de leurs fidèles clients, mais ils les incitent aussi parfois à recourir à un fiscaliste. Pour déclarer votre impôt sur le revenu (IR), une petite structure comme celle de FIP à Grenoble vous demandera de 180 euros à 360 euros selon la présence ou non de revenus fonciers. Pour l'ISF, cette dernière facturera au moins 600 euros la première année et 360 euros les années suivantes. Une déclaration (IR ou ISF) vous coûtera entre 500 et 1500 euros chez Meeschaert Gestion Privée. Chez Thesaurus, si vous avez investi dans un bien locatif par son intermédiaire, il vous est proposé de souscrire une assistance à la déclaration des revenus fonciers et de TVA facturée 1645 euros pour trois ans. Un surcoût à prendre en compte, parmi d'autres, pour comprendre l'écart entre les promesses flatteuses des simulations et une réalité souvent plus décevante. Sans revenus fonciers, l'aide à la déclaration d'IR va de la gratuité à 600 euros et pour l'ISF (pour les clients) : 1190 euros pour trois ans. Les tarifs grimpent plus vite à Paris et dans les structures spécialisées sur les patrimoines complexes. Arlette Darmon, notaire associée chez Monassier, facture chaque déclaration d'IR, d'ISF et de bouclier fiscal entre 2400 et 3600 euros. Pour une réponse argumentée à un redressement sur des valorisations d'ISF, elle demande autour de 2400 euros ou plus, selon la difficulté. Ainsi, pour 8400 euros, est-elle parvenue à faire économiser 70000 euros de redressement sur des valorisations de biens immobiliers dans le cadre d'une succession en remontant jus qu'au médiateur de Bercy. Me Denis Di Leonardo, avocat fiscaliste chez Simon As -sociés, prendra de 900 à 2500 euros pour l'IR et de 1800 à 5 000 euros pour l'ISF, selon la complexité. Pour un contentieux fiscal, il propose un honoraire de 10 % de l'«économie fiscale réalisée ». Si le client l'accepte, il réduit sa rémunération au temps passé entre 300 et 350 euros (au lieu de 420 à 480 euros). Chez les avocats, l'honoraire au résultat peut être aussi progressif, selon le gain réalisé.

CARNET D'ADRESSES

Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC)
0140060808. cgpc.net

Association nationale des conseils financiers (Anacofi), . 0140020080
anacofi.asso.fr

Chambre des indépendants du patrimoine (CIP), . 0142567650
independants-patrimoine.fr

Compagnie des CGPI (ex CIF-CGPC) cgpc.net . 01400608 04

Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF) . 0144942770 ccef.net Institut des avocats conseils fiscaux (IACF) . 0142601018 iacf.asso.fr